

tenue sous la présidence de Monsieur GAYRARD, assisté(e)
de Monsieur MEEKEL et Madame PATER, Conseillers
En présence de Madame SARRAUTE, Rapporteure publique
Monsieur BALICKI, Greffier

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2304888	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	Responsabilité Hospitalière - D'annuler la décision du directeur du centre Hospitalier de Narbonne du 06/07/2023 portant refus de reconnaissance d'imputabilité de l'accident du 23 juin 2023 et contre la décision du 08/08/2023 portant rejet du recours gracieux.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	SELARL ENARD-BAZIRE COLLIOU
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE NARBONNE	SELARL LYSIS AVOCATS
02)	DOSSIER N° 2304922	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	demande en annulation de la décision en date du 26 juin 2023 du centre hospitalier de Béziers fixant la date de consolidation au 27 février 2023 et plaçant M. X en congé pour invalidité temporaire imputable au service du 13 mai 2022 au 27 février 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	SELARL LYSIS AVOCATS
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS	SELARL VPNG AVOCATS (Cour)

10 heures 30

03)	DOSSIER N° 2402690	RAPPORTEUR: Madame Brigitte PATER
Titre de l'affaire	DEMANDE EN INDEMNISATION PAR L'ONIAM DES PREJUDICES DE MADAME X ISSUS DE LA DERNIERE AGGRAVATION DE SON ETAT DE SANTE LIEE A LA VACCINATION OBLIGATOIRE CONTRE L'HEPATITE B	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	DUQUESNE CLERC (Cour)
Défendeur	ONIAM CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE PARIS CPAM DE L'HÉRAULT	SELARL BIROT - RAVAUT ET ASSOCIES Jean-Baptiste OUTIN
Observateur	CAISSE DES DEPOTS Bordeaux (CNRACL, FSPOEIE, ATIACL, RISP)	
04)	DOSSIER N° 2305510	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	La décision en date du 24 juillet 2023 par laquelle le Centre Hospitalier de PERPIGNAN a rejeté la demande de protection fonctionnelle et la réclamation indemnitaire préalable de Monsieur X en date 25 mai 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître LATOUR Anne (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE PERPIGNAN	SELARL VPNG AVOCATS (Cour)
05)	DOSSIER N° 2305811	RAPPORTEUR: Madame Brigitte PATER
Titre de l'affaire	Condamnation de CHU de Montpellier au versement de la somme de 361 276,93 euros au titre de préjudice subi par la requérante, victime d'une infection nosocomiale dans les suites de l'intervention du 7 octobre 2011 et des fautes dans la prise en charge de cette infection	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	CABINET D'AVOCATS COUBRIS - COURTOIS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER CPAM DE L'HÉRAULT	SELARL VINCKEL - ARMANDET - LE TARGAT - BARAT BAIER (Cour)

10 heures 30

06)	DOSSIER N° 2402589	RAPPORTEURE: Madame Brigitte PATER
Titre de l'affaire	REQUETE INDEMNITAIRE - DEMANDE EN REPARATION DU PREJUDICE SUBI PAR M. X agent de manutention à L'HOPITAL CHRU de MONTPELLIER dans l'exercice de ses fonctions.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	AARPI CARBONE AVOCATS
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	SELARL WALGENWITZ AVOCATS
Observateur	CAISSE DES DEPOTS Bordeaux (CNRACL, FSPOEIE, ATIACL, RISP)	
07)	DOSSIER N° 2407085	RAPPORTEURE: Madame Brigitte PATER
Titre de l'affaire	Demande en annulation de l'arrêté en date du 26 septembre 2024, réceptionné le 10 novembre 2024, du directeur du centre hospitalier universitaire de Montpellier ayant admis Monsieur X à la retraite pour invalidité à compter du 1er octobre 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	AARPI CARBONE AVOCATS (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	directeur
08)	DOSSIER N° 2401432	RAPPORTEURE: Madame Brigitte PATER
Titre de l'affaire	CONTESTATION DU BIEN FONDE DES IMPOSITIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE D'IMPOT SUR LES REVENUS 2015 & 2016 - ACTIVITE AGRICOLE D'ELEVAGE DE VOLAILLES	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître PHILIP Patrick (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HERAULT	

10 heures 30

09)	DOSSIER N° 2302697	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Philippe GAYRARD
Titre de l'affaire	Responsabilité hospitalière - demande indemnitaire en réparation des préjudices subis par M. X suite à sa prise en charge au service des urgences du centre hospitalier de Carcassonne après un accident de la circulation à l'origine d'une fracture transversale à l'union tiers moyen inférieur du tibia péroné	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	DE MARION-GAJA-LAVOYE-CLAIN
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE CARCASSONNE MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	ABEILLE & ASSOCIES AVOCATS
Observateur	CPAM DE L'HÉRAULT	
10)	DOSSIER N° 2304527	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	RECOURS INDEMNITAIRE : condamner le CCAS de Saint-Estève à verser à Mme X la somme de 22 426 € au titre de son préjudice matériel et 10 000 € au titre de son préjudice moral et des troubles subis dans ses conditions d'existence.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître CACCIAPAGLIA Marie
Défendeur	COMMUNE DE SAINT ESTEVE	Maître PONS-SERRADEIL Mathieu (Cour)
11)	DOSSIER N° 2402977	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	RECOURS INDEMNITAIRE- Condamnation du CCAS de Saint-Estève à indemniser Mme X d'un montant total de 21 196,66 euros suite aux préjudices subis dûs au refus de licenciement, ensemble la décision implicite de rejet de la demande préalable en date du 26 janvier 2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître CACCIAPAGLIA Marie
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT ESTEVE	Maître PONS-SERRADEIL Mathieu (Cour)

10 heures 30

12)	DOSSIER N° 2502230	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 4 mars 2025 portant refus de rémunération de Mme X à partir du mois de février 2025	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître CACCIAPAGLIA Marie
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT ESTEVE	Maître PONS-SERRADEIL Mathieu (Cour)
13)	DOSSIER N° 2505764	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas MEEKEL
Titre de l'affaire	RECOURS INDEMNITAIRE : condamner le CCAS de Saint-Estève à lui verser la somme de 64 000 € correspondant au préjudice matériel et en réparation du préjudice moral et du trouble subi dans ses conditions d'existence, enjoindre au CCAS de régler les salaires et de procéder à son licenciement pour perte d'agrément.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître CACCIAPAGLIA Marie
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT ESTEVE	Maître PONS-SERRADEIL Mathieu (Cour)
14)	DOSSIER N° 2303529	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Philippe GAYRARD
Titre de l'affaire	Demande en contestation des impositions supplémentaires en matière de taxe sur la valeur ajoutée au titre de la période du 01/01/2018 au 31/10/2020, pour un montant total de 501 915 €, majorations, amendes et intérêts de retard compris.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL X	Maître DEHORS-FRANCES Clémence (Cour)
Défendeur	DIRCOFI SUD-PYRENEES	

Arrêté le 19/05/2026
Le vice-président du tribunal